

Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°01

Date de la convocation : le 20 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Compte Administratif 2011 du SMTD 65

Exposé des motifs :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année ainsi que les décisions modificatrices de l'exercice considéré, l'assemblée examine le compte administratif du budget principal du SMTD 65 qui peut se résumer de la façon suivante :



Budget Principal

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTE	Prévisions budgétaires..... A	12 676 441,00	16 811 558,00	29 487 999,00
	Titres recettes émis..... B	2 298 736,67	16 623 453,21	18 922 189,88
	Reste à réaliser..... C			
DEPENSE	Autorisations budgétaires..... D			
	Engagements..... E	12 676 441,00	16 811 558,00	25 897 893
	Mandats émis..... F	4 114 160,34	15 610 243,65	19 724 403,99
	Dépenses engagées non mandatées..... G			
RESULTAT DE L'EXERCICE	(H=B-) Excédent		1 013 209,56	
	(I=F-B) Déficit	1 815 423,67		802 214,11
	Reste à réaliser			
	(J=C-G) Excédent			
RESULTAT REPORTE	(K=G-C) Déficit			
	(L) Excédent	726 798,46	456 479,71	1 183 278,17
RESULTAT CUMULE hors reste à réaliser	(M) Déficit			
	Excédent		1 469 689,27	381 064,06
	Déficit	1 088 625,21		

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE :

- Les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes de la comptabilité principale et annexe,
- Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 53 34 36 - 05 62 98 99 36
fax 05 62 53 34 58
smt65@smt65.fr

Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°02

Date de la convocation : le 20 mars 2012
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30
Pour : 30
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : Compte de gestion 2011 SMTD 65

Exposé des motifs :

Décide,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011, les décisions modificatrices qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des comptes de tiers ainsi que de l'état du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recette émis ainsi que tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,

2° Statuant sur l'exécution du budget 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

➤ Que le compte de gestion du SMTD 65 dressés par le Payeur Départemental pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°03

Date de la convocation : 20 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Affectation des résultats 2011 du CA du SMTD 65

Exposé des motifs :

Décide,

Monsieur le Président rappelle aux délégués du Comité Syndical les résultats d'exécution du budget 210 du SMTD 65. Le Comité Syndical prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat d'investissement : - 1 088 625,21 €

Résultat de fonctionnement : + 1 469 689,27 €

Compte tenu des besoins exprimés lors de la préparation du budget primitif et du budget supplémentaire, Monsieur le Président propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

Recette de fonctionnement (c/002) : 539 875,66 €



Déficit d'investissement (c/001) : 1 088 625,21 €
Excédent de fonctionnement reporté à la section d'investissement (c/1068) :
929 813,61 €

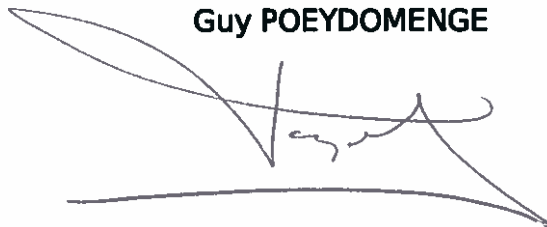
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Les affectations au Budget Supplémentaire 2011 suivantes :

- Recette de fonctionnement (c/002) : 539 875,66 €
- Déficit d'investissement (c/001) : 1 088 625,21 €
- Excédent de fonctionnement reporté à la section d'investissement (c/1068) :
929 813,61 €

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°04

Date de la convocation : 20 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Budget Supplémentaire 2012

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral N°2007-313-5 en date du 9-11-2007 portant création du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 2 portant affectation des résultats du CA 2011,

Vu la comptabilité publique M14.

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président donne lecture du budget supplémentaire qui :

- s'équilibre en section d'Investissement à 2 871 356,31 €
- s'écrit en section de fonctionnement à : 734 867,43 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

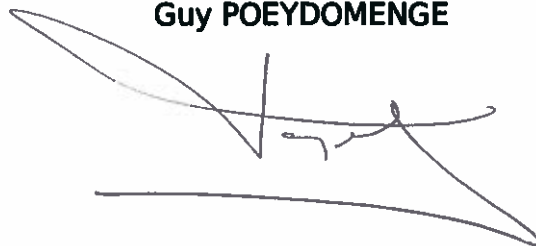


DECIDE,

Article 1 : d'adopter le budget supplémentaire tel que présenté.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Poeydomenge', written over a horizontal line.

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes

tél. 05 62 53 34 36 - 05 62 98 99 36

fax 05 62 53 34 58

smt65@smt65.fr

Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°05

Date de la convocation : 20 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Avenant aux marchés des lots VRD , gros œuvre et maîtrise d'œuvre pour la modernisation du centre de tri de Capvern

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral N°2007-313-5 en date du 9-11-2007 portant création du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu le Procès-verbal de la commission d'appel d'offre du 22 mars 2012

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président informe l'assemblée que dans le cadre des marchés VRD et gros œuvre relatifs à la modernisation du centre de tri, la CAO a décidé d'attribuer un avenant à ces deux marchés pour les raisons suivantes :

- Lot n°1 – VRD, avenant pour un montant de 59 088 € HT afin de procéder à la refaçon de l'actuelle voirie Est d'accès afin d'obtenir une structure équivalente avec celle prévu dans le marché et servant à sa mise en double voie



- Lot n°2 – gros œuvre pour un montant de 35 265,24 € HT correspondant à la pose complémentaire de faïence dans les locaux sociaux ainsi qu'à l'amélioration des zones sanitaires.

De même, elle a décidé d'attribuer un avenant au marché de maîtrise pour un montant de 24 107,43 € HT correspondant à la modification de l'enveloppe budgétaire des travaux en phase de conception ainsi qu'à l'augmentation de l'enveloppe financière en phase de travaux liée à la mauvaise portance des sols. Ce montant est calculé en appliquant la moitié du taux de rémunération au montant des travaux nécessaires.

Mr le Président demande l'autorisation de signer les avenants.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président à signer les avenants, tels que présentés ci-avant, aux lots n°1 et 2 des marchés de travaux de modernisation du centre de tri de Capvern ainsi qu'au marché de maîtrise d'œuvre de la même opération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°06

**Date de la convocation : 20 mars 2012
Nombre de conseillers en exercice : 41**

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : marchés complémentaires aux lots 1, 2 et 3 du marché de travaux de modernisation du centre de tri de Capvern – autorisation de signature au Président

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral N°2007-313-5 en date du 9-11-2007 portant création du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu le Procès-verbal de la commission d'appel d'offre du 22 mars 2012

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des marchés VRD, gros œuvre et charpente relatifs à la modernisation du centre de tri, les études géotechniques menées par les différents adjudicataires ont montré une nature de sol incompatible avec les besoins en terme de portance nécessaire à la réalisation de la couche de fondation du dallage, du dallage et des fondations. En effet, la présence d'argile molle rend impropre la réalisation des éléments de travaux définis dans chacun des lots cités précédemment. Afin

de pouvoir réaliser ces travaux, il est nécessaire de substituer le sol en place et de réaliser des pieux de support des fondations.

Conformément à l'article 35 II du code des marchés publics, la CAO a décidé d'attribuer un marché complémentaire pour les lots n °1 (VRD), 2 (gros œuvre) et 3 (charpente, bardage et couverture) pour les montants suivants :

- Lot n°1 : 365 031 € HT (soit 43,2% du marché initial)
- Lot n°2 : 355 048 € HT (soit 37,96 % du marché initial)
- Lot n°3 : 277 454 € HT (soit 41% du marché initial)

sur la base de l'impossibilité de réaliser les travaux définis aux marchés initiaux en l'absence de marchés complémentaires ainsi qu'aux délais nécessaires pour réaliser une nouvelle procédure incompatibles avec la nécessité de mise en service du nouveau centre de tri pour fin 2012.

Le surcoût important, 997 533 € HT, amorti sur une période de 20 ans correspond à un surcoût au tri à la tonne de 5 €.

Mr le Président demande l'autorisation de signer ces 3 marchés complémentaires.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président à signer les marchés complémentaires aux lots 1,2 et 3 concernant de modernisation du centre de tri de Capvern pour les montants indiqués précédemment.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 28/03/2012 Délibération N°07

Date de la convocation : le 20 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU (Pouvoir J-C. PIRON), S. MOURET, Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, S. ARTIGUES, A. BEGUE (Pouvoir M. Loudet), I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, A. GALLET, C. IRR (Pouvoir R. CASTELLS), F. LACAZE, F. LAFON-PUJO, G. LAGARDELLE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET (Pouvoir D. LAGARRIGUE), J-P. PERESSOTTI, G. POEYDOMENGE (Pouvoir P. Vignes), C. PRAT, D. RIVIERE, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme C. MARIENVAL, G. DORGANS, Ms R. CASTELLS, R. GASQUET, P. VIGNES

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Groupement de Commandes pour la désignation de prestataires de services de télécommunications voix et données et accès internet – autorisation du représentant du coordonnateur du groupement de commande à signer les marchés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2252-1 et 2252-2,

Vu l'arrêté Préfectoral modifié en date du 28 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise en Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 26 janvier 2012 approuvant la convention constitutive d'un groupe de commande pour les télécommunications,

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du renouvellement des contrats de services de télécommunication, voix et données et suite à la délibération n°3 du Comité Syndical du 26 janvier 2012, un groupement de commande a été constitué, conformément à l'article 8 du code des marchés publics, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

06 JUIN 2012

ARRIVÉE

65, le centre Communal d'Action Sociale de la ville de Tarbes, la Caisse des Ecoles de la Ville de Tarbes et la Commune de Tarbes.

La ville de Tarbes a été désignée coordonnateur du groupement de commandes et une commission d'appels d'offres ad hoc a été constituée, présidée par le représentant du coordonnateur à savoir M. le Maire de Tarbes.

Afin d'optimiser les offres attendues, une consultation suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert (article 33 du Code des Marchés publics) a été lancée sous la forme d'un marché divisé en 3 lots et non plus en 5 lots comme indiqué dans la délibération n°3 du 26 janvier 2012.

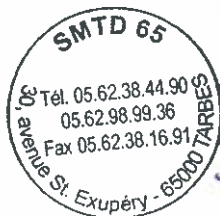
Ce marché comprend les lots :

- Lot n°1 " Téléphonie fixe : accès principaux - liaisons d'interconnexions ",
- Lot n°2 " Téléphonie fixe : accès isolés - Internet »,
- Lot n°3 " Téléphonie mobile ".

DECIDE

➤ De confirmer la participation du SMTD 65 au groupement de commande conformément à la délibération du 26 janvier 2012

➤ D'autoriser le représentant du coordonnateur du groupement de commande, Monsieur le Maire de Tarbes, à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces afférentes, conformément à l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005.



Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smt65.fr